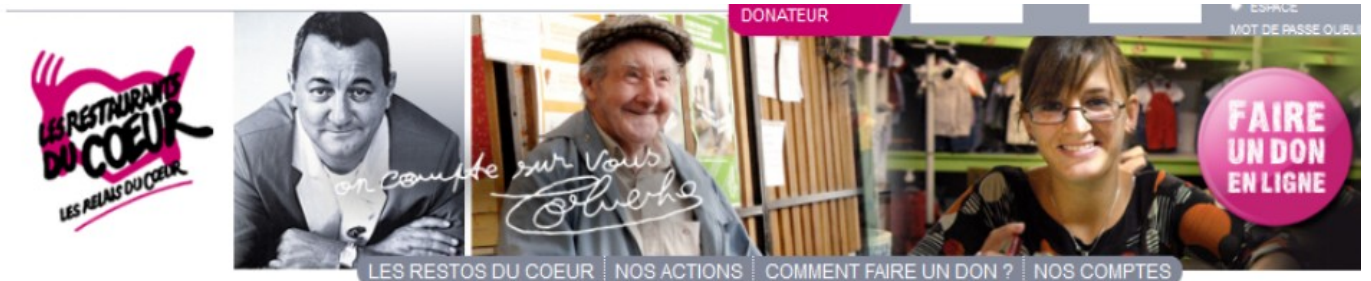


# Les associations :



- ◆ LES RESTOS DU COEUR
  - PRÉSENTATION
  - HISTORIQUE
  - ORGANISATION
  - ORGANIGRAMME NATIONAL
- ◆ ESPACE DONATEURS
- ◆ DEVENIR BÉNÉVOLE
- ◆ DATES ET CHIFFRES CLÉS
- ◆ OÙ TROUVER LES RESTOS DU COEUR ?

Accueil > Les Restos du Cœur > Présentation

## PRÉSENTATION

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur sont une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

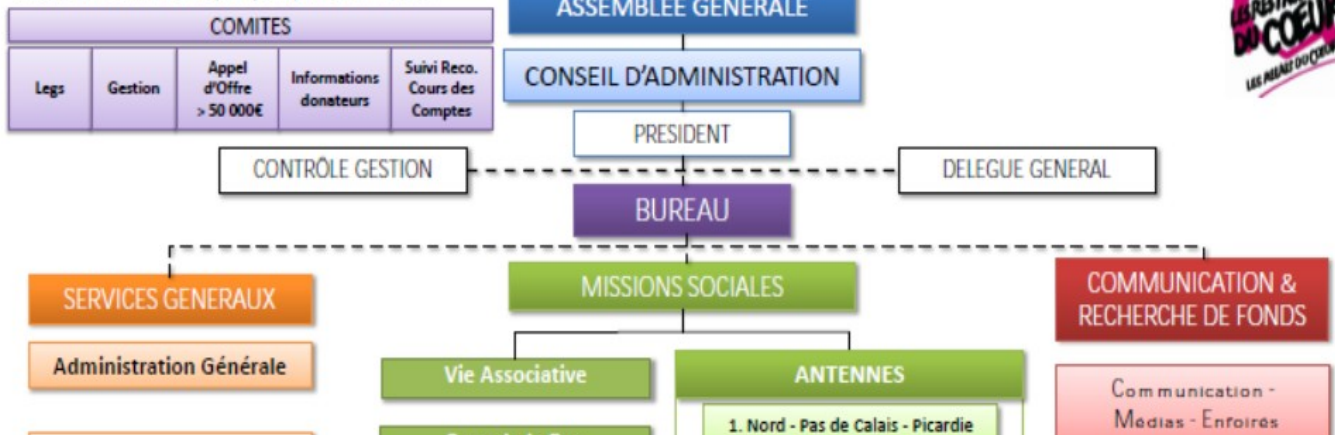


### LES RESTOS AUJOURD'HUI

Plus de 25 ans plus tard, ce sont 115 millions de repas équilibrés qui sont distribués par l'association

### ASSOCIATION NATIONALE LES RESTAURANTS DU CŒUR – RELAIS DU CŒUR

Association reconnue d'utilité publique depuis le 7 février 1992



### Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association : (<http://www.legifrance.gouv.fr>)

#### Article 1 :

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

#### Article 2 :

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

#### Article 3 :

Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet.

#### Article 5 :

Toute association [...] devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

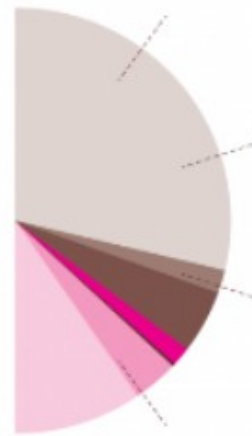
La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration. Un exemplaire des statuts est joint à la déclaration. Il sera donné récépissé de celle-ci dans le délai de cinq jours. [...]

L'association n'est rendue publique que par une insertion au Journal officiel, sur production de ce récépissé.

## À QUOI ONT SERVI 100 EUROS DE RESSOURCES ?

2011/2012

57,5 %	Distribution Alimentaire
3,5 %	Divers
9,6 %	Fonds Propres
2,9 %	Charges liées aux concerts des Enfoirés et aux CD/DVD
0,4 %	Formation des bénévoles
6,9 %	Frais généraux
19,2 %	Actions d'insertion et pilotage des actions



SEULEMENT

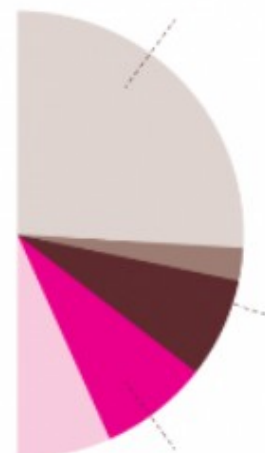
**6.9%**

DE FRAIS GENERAUX

## D'OÙ PROVIENNENT 100 EUROS DE RESSOURCES ?

2011/2012

51,9 %	Dons et Legs
4,7 %	Produits divers et financiers
14,4 %	Concert des Enfoirés, ventes de CD/DVD, etc.
15,6 %	Autres organismes
13,4 %	Union Européenne



Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association : (<http://www.legifrance.gouv.fr>)

### Article 6 :

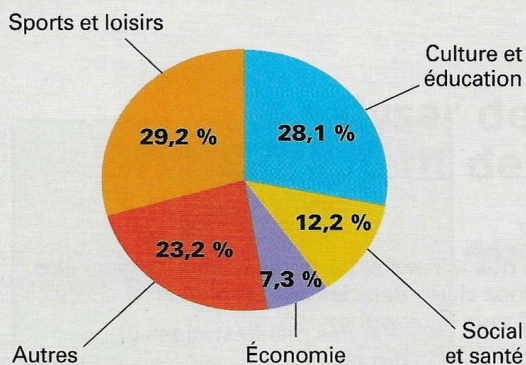
Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, recevoir des dons manuels ainsi que des dons d'établissements d'utilité publique, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics :

1° Les cotisations de ses membres [...]

2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;

3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

### a. Les domaines d'activité des associations en France :



### b. Les principales motivations des bénévoles en France (plusieurs réponses possibles) :



Source : C. Bazin et J. Malet, *La France associative en mouvement*, Gualino Éditeur, 2008.

Source : C. Bazin et J. Malet, *La France bénévole*, Gualino Éditeur, 2009.

### INFO

- Un Français sur deux est membre d'une ou de plusieurs associations.
- Les associations comptent :
  - 12 millions de bénévoles
  - 1 900 000 salariés.
- La création d'environ 70 000 associations est déclarée chaque année.

## 3 L'engagement associatif en France